

TRAVAUX en régie

Monsieur le Maire donne lecture des rapports.

1°)

Saint-Denis, le 13 Novembre 1950

Objet:
Travaux en régie

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre ci-après adressée à Monsieur le Préfet le 9 Août 1950 relative à l'exécution *des tra*
vau*x en régie.*

Saint-Denis, le 8 Août 1950

DEPARTEMENT DE LA REUNION
MAIRIE DE SAINT-DENIS

COMPTABILITE

N° 177 C.

Le Sénateur-Maire de la Ville de St-Denis

à Monsieur le PREFET de la REUNION
- SAINT-DENIS -

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'autorisation de faire exécuter, en régie, par la Commune, les travaux pouvant dépasser 125.000 Francs C.F.A., tels que :

Entretien des Cimetières

Entretien des bâtiments communaux

Entretien des canalisations

Confection de cercueils

Entretien des rues (y compris la gratte des trottoirs et cuvettes et enlèvement des ordures ménagères)

Entretien du matériel roulant

Entretien des chemins vicinaux

Confection de mobiliers scolaires

Pour les travaux ayant été exécutés en régie depuis le 1er Janvier 1950, je vous demande, Monsieur le Préfet, de bien vouloir les approuver.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments dévoués./.

Signe: OLIVIER.

J'ai l'honneur, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de vous demander votre approbation./.

Le Maire,
Signe: OLIVIER.

Saint-Denis, le 6 Décembre 1950

le 26 décembre 1950

*qui concernent seulement les travaux
nécessaires d'entretien les grosses réparations
restant soumises à la réglementation résultant
de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur les marchés
des communes
P. le Préfet et par délégation: le Secrétaire Général
M. J. Leroux*

2°)

Objet:
Travaux en régie pour
l'année 1951

Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander votre accord à l'effet de solliciter de l'Administration préfectorale l'autorisation de faire exécuter, en régie par la Commune, pour l'année 1951, les travaux pouvant dépasser 125.000 Francs C.F.A. tels que:

Entretien et clôture des cimetières
Entretien des bâtiments communaux
Entretien des canalisations
Confections de cercueils
Confection de mobiliers scolaires
Entretien des rues (y compris la gratte des trottoirs et cuvettes) et enlèvement des ordures ménagères.
Entretien des véhicules du matériel roulant
Entretien des chemins vicinaux
Fêtes publiques./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix les propositions contenues dans les rapports ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Maire avec les
réserves énoncées.
St Denis, le 22 décembre 1950
Le Chef de Bureau délégué
Signé: Gavarrini